

# Procédure d'inscription - Notice

(classes du supérieur)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est admis au lycée militaire de Saint-Cyr au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Dans le tableau ci-dessous, et selon la situation de votre enfant (ancien ou nouvel élève et le niv

Dans le tableau ci-dessous, et selon la situation de votre enfant (ancien ou nouvel élève et le niveau d'enseignement), il est précisé les documents à télécharger, à restituer au lycée ainsi que les pièces justificatives à transmettre

#### Site Internet du LMSC

 $\frac{\text{https://rh-terre.defense.gouv.fr/formation/lyceesmilitaires/lycee-militaire-de-saint-cyr-l-ecole/rh-administration-lycee-militaire-de-saint-cyr-l-ecole}$ 

Documents à envoyer par mail à l'adresse suivante, scolarite.lmsc@ac-versailles.fr, impérativement sous 7 jours :

- dès admission (nouveaux élèves BTS1, ECG1, LET1, MPSI)
- dès réinscription confirmée à l'issue du conseil de classe du 2ème semestre (anciens élèves)

| Document  | 1ère année                 | 2ème année                 |
|---|----------------------------|----------------------------|
|   | nouvel élève               | ancien élève               |
| Copie du relevé de notes BAC  | Х                          |                            |
| Copie des 3 bulletins de Terminale  | X                          |                            |
| Documents à télécharger sur le site du lycée, à imprimer et compléter                     | 1ère année<br>nouvel élève | 2ème année<br>ancien élève |
| Fiche pédagogique   | X                          | x                          |
| PDF Actif, à compléter sur ordinateur et à enregister en conservant le format "pdf actif" | Х                          | Х                          |
| la copie du certificat médical d'aptitude   | X                          |                            |

# Documents à transmettre lors de la journée d'accueil (nouveaux élèves) ou le jour de la rentrée (anciens élèves)

| ou to jour do la formico (anticiono cierco)   |                            |                            |  |
|---|----------------------------|----------------------------|--|
| Document  | 1ère année<br>nouvel élève | 2ème année<br>ancien élève |  |
| RIB au nom de l'élève pour la solde mensuelle   | х                          |                            |  |
| Attestation d'assurance individuelle accident   | х                          | Х                          |  |
| Avis d'imposition 2022 sur revenus<br>2021 (aide au transport)  | Х                          | Х                          |  |
| Notification de bourse de<br>l'enseignenment supérieur 2022/2023<br>ou la simulation d'éligibilité bourse à<br>l'enseignement supérieur (aide au<br>trasport) | X                          | Х                          |  |
| copie de la carte nationale d'identité ou du passeport  | Х                          |                            |  |
| l'original du certificat médical d'aptitude   | х                          |                            |  |
| Copie de l'attestation de recensement<br>ou de l'attestation de participation à la<br>Journée Défense Citoyenne (JDC)   | х                          |                            |  |
| Documents à télécharger sur le site du  | 1ère année                 | 2ème année                 |  |
| lycée, à imprimer et compléter  | nouvel élève               | ancien élève               |  |
| Contrat d'éducation mineur ou majeur (<br>en fonction de l'admission en BTS ou en<br>classe préparatoire)   | Х                          |                            |  |
| 7 fiches du Dossier Elève   | Х                          | X                          |  |
| Annexes RILDAT (le RILDAT est à la disposition des familles sur le site)  | х                          | Х                          |  |
| Documents Bureau des sports   | Х                          | Х                          |  |
| Dossier médical   | Х                          | Х                          |  |

### 1. Journée d'accueil (nouveaux élèves)

Vous devrez impérativement vous présenter au lycée militaire <u>à la date et à l'horaire</u> indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par courriel :

- √ vous réglerez sur place par chèque :
  - l'approvisionnement de votre compte de fonds particuliers permettant de financer des sorties :
  - o les inscriptions aux différentes activités culturelles et sportives ;
- ✓ votre enfant passera à l'infirmerie pour que le médecin-chef valide son admission à l'internat (et non pour effectuer une non contre-indication à la pratique sportive) ;
- ✓ votre enfant percevra son trousseau (prévoir une grande valise et un grand sac vides, le trousseau étant très volumineux)
- ✓ vous rencontrerez le chef de section et l'encadrement militaire.

<u>Attention</u>: en raison du plan vigipirate, votre accès dans l'enceinte du lycée en voiture ou à pied se fera uniquement sur présentation de votre convocation et du « Laissez-passer GCP 2022» que vous aurez reçus.

Lors de la journée d'accueil, un amphithéâtre de présentation du déroulement de la scolarité, destiné aux parents, sera conduit par le chef de corps et le proviseur.

#### 2. Journée de rentrée (anciens élèves)

Les élèves se présenteront au lycée selon le calendrier diffusé sur le site du lycée. Concernant le paiement du CSA et l'approvisionnement du compte de fonds particuliers, les familles seront informées si besoin par le Régisseur du lycée et par le Bureau des Sports.

## 3. <u>Informations supplémentaires et devoirs de vacances (pour tous les élèves)</u>

Vous devrez prendre connaissance :

- √ du règlement intérieur des lycées de la défense relevant de l'armée de terre (RILDAT)
- √ des lectures/révisions que votre enfant pourra effectuer durant l'été;
- ✓ des renseignements administratifs vous informant sur divers points (le trousseau, les fonds particuliers, l'organisation de l'antenne médicale du lycée, les activités sportives et culturelles, ...);
- √ des divers documents mis en ligne à votre attention.

Nous souhaitons à votre enfant de bonnes vacances et de bonnes lectures.

Le chef de corps et le proviseur du lycée militaire de Saint-Cyr